

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 50079

Numéro SIREN : 349 661 074

Nom ou dénomination : 2 RB-I

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2023 sous le numéro de dépôt 742

2 RB-I

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 500 000 euros
Siège social : "La Ferme de Nicole", 150 route de la Folliette, SONEY
73400 UGINE
349 661 074 RCS CHAMBERY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 6 janvier,
A 14 heures 30,

Les actionnaires de la société 2 RB-I, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 9 500 000 €, divisé en 475 000 actions de 20 € chacune, dont le siège est "La Ferme de Nicole", 150 route de la Folliette, SONEY, 73400 UGINE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Directoire.

Il a été établie une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

En application de statuts, l'Assemblée est présidée par Madame Charlotte BIANCO, en sa qualité de Vice-Présidente du Conseil de surveillance.

Monsieur Robert BIANCO est appelé comme scrutateur.

Madame Blandine BIANCO est désignée comme secrétaire.

La société KPMG S.A., Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoquée est à la présente réunion.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés réunissent plus que le quorum des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Directoire,
- Nomination d'un membre du Conseil de surveillance en remplacement d'un membre décédé,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Directoire,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Directoire.

Puis, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme à compter de ce jour, en qualité de membre du Conseil de surveillance, Monsieur Félix BIANCO, demeurant Les Rippes 73400 UGINE, en remplacement de Monsieur René BIANCO, membre du Conseil de surveillance décédé.

En conséquence, Monsieur Félix BIANCO exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Félix BIANCO, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

B

MB

B B

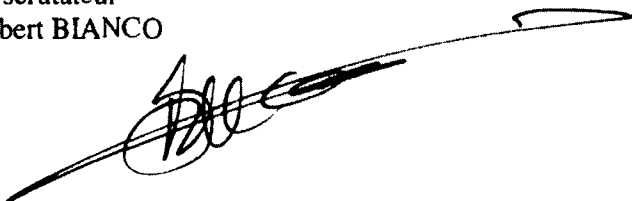
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Charlotte BIANCO

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Le scrutateur
Robert BIANCO

A long, horizontal, cursive handwritten signature in black ink, with a large loop at the beginning and a long, sweeping stroke at the end.

Le secrétaire
Blandine BIANCO

A cursive handwritten signature in black ink, with a large, bold 'B' at the start and a long, sweeping stroke at the end.

2 RB-I

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 500 000 euros
Siège social : "La Ferme de Nicole", 150 route de la Folliette, SONEY
73400 UGINE
349 661 074 RCS CHAMBERY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 6 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le 6 janvier,
A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le même jour,

Les membres du Conseil de surveillance de la société 2 RB-I se sont réunis en Conseil, au siège social, "La Ferme de Nicole", 150 route de la Folliette, SONEY 73400 UGINE, sur convocation de la Vice-Présidente, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Madame Charlotte BIANCO
- Monsieur Basil BIANCO
- Monsieur Félix BIANCO

Tous les membres du Conseil de surveillance étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Charlotte BIANCO préside la réunion en sa qualité de Vice-Présidente du Conseil de surveillance.

Monsieur Basil BIANCO assume les fonctions de secrétaire.

Madame la Présidente rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Décès du Président du Conseil de surveillance,
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil de surveillance,
- Nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de surveillance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.



I - DECES DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance prend acte du décès de Monsieur René BIANCO, Président, survenu le 20 décembre 2022 et lui rend hommage en exprimant toute sa reconnaissance et ses remerciements pour son œuvre au sein de la société.

II - NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Madame la Présidente expose au Conseil qu'il convient de nommer un nouveau Président du Conseil de surveillance.

Elle propose sa candidature aux fonctions de Président du Conseil de surveillance, puis elle offre la parole aux membres du Conseil.

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer Madame Charlotte BIANCO en qualité de Présidente du Conseil de surveillance, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Conseil de surveillance prend acte que les fonctions de Vice-Président de Madame Charlotte BIANCO cessent à compter de ce jour.

Madame Charlotte BIANCO remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et déclare qu'elle accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Le Président est chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Madame Charlotte BIANCO ne percevra aucune rémunération mais elle pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

III - NOMINATION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de surveillance, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Félix BIANCO en qualité de Vice-Président du Conseil de surveillance en remplacement de Madame Charlotte BIANCO, à compter de ce jour et pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Félix BIANCO remercie le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner et déclare qu'il accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Le Vice-Président est chargé, en cas d'empêchement du Président, de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Monsieur Félix BIANCO ne percevra aucune rémunération mais il pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'accomplissement de son mandat.

CB FB

IV - POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

Le Conseil délègue tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes en vue d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et un membre du Conseil de surveillance au moins.

Charlotte BIANCO
*"Bon pour acceptation des fonctions
de Présidente"*



Félix BIANCO
*"Bon pour acceptation des fonctions
de Vice-Président"*

